



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que le règlement 088-2022 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 4 avril 2022 et a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska en date du 28 avril 2022.

Veillez prendre note que le règlement 093-2022 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2022 et a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska en date du 2 juin 2022.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 23^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2022.

**Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 23 juin 2022 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23 juin 2022.

**Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**